

000006

Envoyé en préfecture le 05/03/2022

Reçu en préfecture le 05/03/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-215902073-20220305-6_2022-DE



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

OBJET :

PROJET DE
« VIDEO
PROTECTION »

FONDS
INTERMINISTERIEL DE
PREVENTION DE LA
DELINQUANCE (F.I.P.D)

PROGRAMME « S »

DEMANDE DE
SUBVENTION

PLAN DE
FINANCEMENT
PREVISIONNEL HORS
TAXES

Date de la convocation
Le 18 Février 2022

Nombre de conseillers en
exercice : 27

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le

05 Mars 2022

publiée ou notifiée le

08 Mars 2022

Document certifié conforme,

Pour Le Maire, empêché

Le 14 Août 2022



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 25 FEVRIER 2022

L'An Deux Mille Vingt Deux, le Vingt Cinq Février à Dix-huit heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée aux portes de l'Hôtel de Ville conformément à la loi.

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Daniel HERLAUD, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, M. Patrick LATOUCHE, Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL, MM. Jean-Claude LIETARD, Jean-Luc BULENS, Mmes Corinne WISNIEWSKI, Monique PASSET, Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM, MM. Benjamin LECLERCQ, Cédric LATOUCHE, Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Tiffanie SURIA.

Excusés : M. Michel RENARD (Pouvoir à Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET), Mmes Annie NOTELET (Pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), Sylviane DEBOSZ (Pouvoir à Mme Monique PASSET), Patricia DURIEUX (Pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), M. Didier MARMIGNON (Pouvoir à M. Patrick LATOUCHE), Mme Sandrine PONCHANT (Pouvoir à Mme Catherine ROLY), MM Romuald CHANTREL (Pouvoir à Madame Evelyne LEGRAND, Anthony HERNANDEZ (Pouvoir à M. Raphaël KRUSZYNSKI), Mme Virginie BERNUS (Pouvoir à Mme Nathalie DELHAYE-REVEL).

Absents : MM. Benamar TOUATI

Secrétaires de séances : Mmes Catherine ROLY-EL HIBA, Nathalie DELHAYE-REVEL.

Madame le Maire donne lecture du cadre juridico-administratif ;

000006

Envoyé en préfecture le 05/03/2022

Reçu en préfecture le 05/03/2022

Affiché le 
ID : 059-215902073-20220305-6_2022-DE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la sécurité intérieure et notamment les articles L 223-1 à L 223-9, L 251-1 à L 255-1, et les articles R 251-1 à R 253-4 qui précisent les conditions de mise en œuvre de la vidéo-protection ;

VU la Délibération du Conseil Municipal de ce jour N° 5 :

- Validant le nouveau projet de vidéo-protection.
- sollicitant une subvention auprès du Conseil Régional des « HAUTS DE FRANCE ».

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que :

- D'une part, suite à la délibération N° 5 de ce jour, la commune peut également bénéficier d'une subvention des Services de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) - Programme « S ».
- D'autre part, le montant total de cette opération s'élève à 76 895,00 € Hors Taxes.

A cet effet, elle indique au Conseil Municipal qu'afin de solliciter cette subvention, il est nécessaire d'établir un plan de financement prévisionnel Hors Taxes.

Subséquent, elle présente à l'Assemblée le plan de financement prévisionnel Hors Taxes suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HORS TAXES

DEPENSES EN EUROS	MONTANT	RECETTES EN EUROS	MONTANT
Acquisition matériel enregistreur	3 660,00 €	Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD 2022) – Programme « S » - 50 %	38 447,50 €
Caméra Hôtel de Ville	1 365,00 €	Conseil Régional – Subvention à la mise de place de la vidéo protection – 30 %	23 068,50 €
Caméra Ecole Élémentaire CENTRE	250,00 €		
Caméra Intersection Rue Henri Durre / Rue Jean Jaurès	2 365,00 €		
Caméra Ecole Maternelle CENTRE	3 915,00 €		
Caméra Place Emile Tabary	4 575,00 €		
Caméra Collège Jean ZAY	4 155,00 €		
Caméra Accueil de Loisirs Sans Hébergement	4 155,00 €		
Caméra Salle « Jean FERRAT »	3 125,00 €		
Caméra Entrée de Ville (Côté FRESNES-SUR-ESCAUT)	4 815,00 €		
Caméra intersection Chaussée BRUNHAUT / Rue Jean Jaurès	4 525,00 €		

000006

Envoyé en préfecture le 05/03/2022

Reçu en préfecture le 05/03/2022

Affiché le

SLO

ID : 059-215902073-20220305-6_2022-DE

Caméra Groupe Scolaire BRUNEHAUT	1 945,00 €		
Caméra intersection Rue Jean Jaurès / CD 50	4 815,00 €		
Caméra Rue du Chemin Vert	1 365,00 €		
Caméra Rue Irénée Gautier	500,00 €		
Caméra intersection Rue des Sarts / Rue de la Rapaille	1 365,00 €		
Caméra Résidence « La Pastorale »	1 365,00 €	Part à charge Ville – 20 %	15 379,00 €
Caméra Salle des Sports Municipale « Georges DRAUX »	2 730,00 €		
Caméra Cimetière Communal	1 365,00 €		
Caméra Stade de Football Municipal « Léo LAGRANGE »	2 730,00 €		
Travaux câblage	19 850,00 €		
Location camion nacelle	1 960,00 €		
COÛT GLOBAL HORS TAXES DU PROJET	76 895,00 €	TOTAL DES RECETTES	76 895,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI l'exposé de Madame le Maire ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE ;

APPROUVE :

- Le nouveau projet de vidéo-protection.
- Le plan de financement prévisionnel Hors Taxes précité.

AUTORISE Madame le Maire à :

- A solliciter auprès des services de l'Etat, dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) - Programme « S », la subvention d'un montant de : **38 447,50 €**.
- Signer le dossier de demande de subvention ainsi que tous les documents juridiques et comptables relatifs à cette affaire.

S'ENGAGE à financer cette opération à hauteur du montant qui lui sera imputable.

DIT que les crédits afférents à ce projet seront inscrits au Budget Primitif 2022, compte n° 21568 / 9279.

Fait en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
J. LEGRAND-DELHAYE.

